

Vers des caméras embarquées dans les voitures



<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/07/31/01016-20130731ARTFIG00396-vers-des-cameras-embarquees-dans-les-voitures.php>

Mis à jour le 01/08/2013 à 11:24



L'utilisation de la «dashcam» pourrait servir à définir les causes et les responsabilités d'un accident en cas de litige. Crédits photo : DR

Boîte noire ou caméra embarquée ? La France et l'Union européenne ont décidé de lancer une réflexion sur les capacités et les intérêts de tels dispositifs.

Bientôt des caméras installées dans toutes les voitures? La France et l'Union européenne ont engagé une réflexion sur ces dashcams («caméras embarquées») déjà en vigueur en Russie ou aux États-Unis (voir ci-dessous). Mais l'outil a déjà été adopté par des automobilistes français ayant vu son utilité sur les vidéos d'accidents russes qui fleurissent sur Internet. En France, ces caméras pourraient servir à définir les causes et les responsabilités d'un accident en cas de litige. Et, comme en témoignent les nombreuses questions posées sur les forums d'automobilistes, les conducteurs semblent de plus en plus intéressés par la méthode. Avocat expert en sécurité routière, Me Matthieu Lesage y voit une manière d'observer les faits objectivement. «Souvent il y a des litiges lors d'un constat et il faut faire appel à un expert qui peut se tromper lui aussi», explique l'avocat, «mais une caméra, elle, ne peut pas mentir». Autre élément décisif: une vidéo de ce type peut être produite sans problème au cours d'un procès.

Les assurances sont quant à elles beaucoup plus réservées sur le sujet, insistant surtout sur le fait que cela n'évitera pas les accidents, et que le constat à l'amiable fonctionne déjà très bien. «Nous avons une totale confiance en nos experts lors des litiges», explique un assureur. Quant à une éventuelle dissuasion à enfreindre le Code de la route, un autre professionnel remarque que «certains chauffards se servent déjà de caméras pour filmer leurs exploits» et estime que «les investissements que demanderont ces dispositifs pourraient être utilisés à une meilleure prévention routière».

En France, l'État est partisan d'une utilisation de boîtes noires donnant la vitesse, la situation géographique et un enregistrement lors de comportements inhabituels du véhicule.

Le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, a même mentionné, le 21 juin dernier,¹ l'ensemble boîte noire-caméra comme un moyen «de connaître les événements techniques précédant de quelques secondes un accident». La France et l'Union européenne ont donc décidé de lancer une réflexion sur les capacités et les intérêts de tels dispositifs. Les premiers résultats sont attendus pour le premier semestre de 2014.

Un dispositif déjà mis en application en Russie et aux États-Unis

C'est en Russie qu'est apparue la «dashcam ». Et contrairement à l'utilisation envisagée en France et dans l'Union européenne, elle avait pour objectif de lutter contre la corruption qui gangrène la police locale. En Russie, dans un accident pour lequel les dégâts n'excèdent pas les 25 000 roubles (600 euros), les deux conducteurs font un constat à l'amiable. Mais, au-delà de cette somme, il est obligatoire d'appeler la police. Il suffit de glisser un billet dans la poche d'un agent corrompu pour que l'autre automobiliste soit considéré comme fautif.

Aux États-Unis, les assureurs ont également fait valoir l'intérêt des caméras. Ainsi, depuis le 1er novembre 2012, tous les véhicules neufs sont équipés de ce système de sécurité. Et la pratique tend à se répandre. Chez plus de 96 % des Américains, l'utilisation de la boîte noire a déjà été adoptée, mais elle n'enregistre que les sons.

La rédaction vous conseille :

France-Espagne: fin de l'impunité pour les infractions routières²

Auto: les sanctions en cas de fraude à l'assurance³

Un automobiliste sur trois est imprudent sur autoroute⁴

Les Français imprudents sur l'autoroute⁵

Neuf types de radars sur les routes françaises⁶

Nicolas Theodet

Liens:

- 1 <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/06/20/01016-20130620ARTFIG00718-vers-une-boite-noire-dans-les-voitures-francaises.php>
- 2 <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/07/31/01016-20130731ARTFIG00162-france-espagne-fin-de-l-impunite-pour-les-infractions-routieres.php>
- 3 <http://www.lefigaro.fr/assurance/2013/07/30/05005-20130730ARTFIG00365-auto-les-sanctions-en-cas-de-fraude-a-l-assurance.php>
- 4 <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/07/05/01016-20130705ARTFIG00600-un-automobiliste-sur-trois-est-imprudent-sur-autoroute.php>
- 5 <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2013/07/04/97001-20130704FILWWW00532-les-francais-imprudents-sur-l-autoroute.php>
- 6 http://www.leparticulier.fr/jcms/p1_1517880/neuf-types-de-radars-sur-les-routes-francaises